



Conférence sur les violences ordinaires. le 14 décembre 2021 à 20 h au siège de l'Udaf

publié le 24/11/2021

L'Udaf des Deux-Sèvres organise une conférence intitulée : Alternatives pour une autorité parentale sans « violences éducatives ordinaires » **le 14 décembre 2021 à 20 h au siège de l'Udaf, 171 avenue de Nantes à Niort.**

La loi dite « anti-fessée » implique de penser autrement l'éducation.

Cette conférence, animée par Maître Albinet-Canac, avocat et membre de l'association Conseil et Défense des Mineurs, et Emilie Michel, psychopédagogue, informera sur le contenu de la loi et proposera des outils alternatifs à la violence, faciles et pratiques.

Inscription conseillée (nombre de place limité) par mail : inscription@udaf79.asso.fr ou sur le site

<http://www.inscription.udaf79.fr>

Mesures sanitaires en vigueur – Pass sanitaire obligatoire

Vous trouverez l'affiche de cet événement en pièce jointe.

Document joint

 [affiche_conf_violences_ordinaires](#) (PDF de 772.4 ko)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.